

aussi pour ses collègues, lorsqu'ils désiraient un bateau pour descendre la rivière, aller au Cap-Breton, ou à l'Île du Prince-Edouard. J'étais heureux de mettre à leur disposition tout le confort possible à bord de ces vaisseaux. Je n'ai jamais renié cette responsabilité, et j'aimerais à voir la flotte ou du moins le vaisseau amiral approvisionné de cette manière, lorsque les ministres veulent faire une tournée dans l'intérêt du pays, ou pour leur santé, j'aimerais, dis-je que ces vaisseaux pussent leur offrir tout le confort et le bonheur possible. Si le premier ministre voulait faire une promenade considérera-t-il convenable de laisser partir le vaisseau sans un pou de vin de champagne? Certainement non.

Je suppose que l'honorable ministre n'aimerait pas un peu de marmelade et de gelée. Je ne crois pas que le ministre des finances ferait quelque objection, et pour ma part je ne m'oppose pas non plus aux autres articles de luxe, et comme on a suffisamment discuté cet article, je crois que l'on devrait l'adopter maintenant. Je dirai néanmoins à l'honorable ministre de fermer les yeux et de dire au capitaine Scott: Suivez la coutume, je suis responsable pour ce qui est de mes principes de tempérance; traitez comme il le faut les gens qui vont à votre bord; ne mettez aucune borne à votre instinct naturel de vieux capitaine—

M. DAVIES (I.P.-E.): De vieux loup de mer.

M. MITCHELL: Oui. Je lui dirais de suivre ses instincts—et je les connais; mais je lui permettrais d'avoir ces articles, que les visiteurs qui vont à son bord s'attendent d'y trouver.

M. FREEMAN: Je ne tenterais de retarder la Chambre, n'était ce pour corriger certaines choses que l'on m'attribue à tort. L'honorable député de Queen (M. Davies) a jugé à propos de m'attribuer des paroles que je n'ai jamais dites. J'allais dire que j'ai été surpris, mais je ne le suis pas, maintenant que j'ai vu de quelle manière il a essayé de ternir le caractère du ministre de la marine, car c'était certainement là son but, et je n'ai jamais vu dans aucune cour de police une attaque aussi acharnée. Je n'ai pas dit qu'un homme qui buvait des liqueurs n'était pas un chrétien, je crois que l'honorable député lui-même passe pour un chrétien et aussi un homme de tempérance, et on me dit qu'il boit des liqueurs dans son propre comté. Je ne sais pas jusqu'à quel point cela est vrai, mais c'est ce qu'on me dit.

M. DAVIES (I.P.-E.): Jamais—

M. FREEMAN: Vous ne passez pas pour un homme de tempérance; alors vous passez pour un apôtre du rum. Vous dites que parce que je passe pour un homme de la tempérance, je suis un apôtre de la tempérance, je crois de la même manière que l'honorable député est un apôtre du rum, et il est consentant à accepter la position qu'il a choisie lui-même. Mais je veux déclarer distinctement que je ne dis, ni ai-je dit, et je serais peiné que l'on pensât que je veux dire, qu'un homme qui boit des liqueurs n'est pas chrétien. Rien dans mon discours ne pouvait vouloir dire cela. Je regrette d'avoir blessé l'honorable député en défendant la cause de la tempérance comme il était de mon devoir de le faire. Le fait que je disais que l'honorable ministre était un homme de tempérance l'a-t-il si fortement blessé? Si j'avais su cela je n'aurais pas dit cela. J'espère qu'il me pardonnera et il pourra émettre ses principes opposés à la tempérance tant qu'il voudra; je ne lui nuirai pas, mais en tous cas, il m'a trompé; j'avais une meilleure opinion de lui. Je n'ai pas eu l'honneur d'être présenté à l'honorable député, mais on m'a dit que non seulement il était chrétien mais un homme de tempérance, dans son comté. J'espère que ses commettants comprendront maintenant son attitude.

M. MITCHELL

Entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées, fanaux et établissements de sauvetage \$323,000

M. PLATT: Je désire appeler l'attention du ministre sur une question importante se rapportant à la nouvelle disposition des feux d'alignement à la Baie de Weller. Il y a deux ou trois ans on a fait des représentations au département pour faire placer les phares de façon à donner une protection efficace aux navires qui entrent dans le chenal pour pénétrer dans la Baie de Weller. On n'a rien fait autre chose qu'envoyer un ingénieur sur les lieux pour faire faire une étude. Je n'ai pas vu son rapport, mais un employé du département m'a dit il y a deux ans que les phares seraient disposés de façon à donner une protection convenable aux marins. Il ne faudra qu'une minime somme d'argent et fort peu de temps pour faire ce que les marins considèrent comme très important. J'espère que le ministre va prendre note de la chose et qu'il verra à ce qu'on s'occupe de cette affaire sans délai, maintenant que la saison de la navigation est pleinement ouverte et que la saison dangereuse approche. Ceux qui ont été sauvés par l'équipage de sauvetage en cet endroit il y a deux ans ont dit que si ces phares eussent été plus élevés et s'ils eussent été convenablement disposés, on aurait pu éviter le naufrage du navire. J'espère que le ministre ne laissera pas passer l'été sans s'occuper de la chose.

M. CAMPBELL (Kent): A ce propos je voudrais appeler l'attention du ministre de la marine sur l'urgente nécessité qu'il y a de créer quelques moyens d'aller au secours des navires en détresse sur le lac Érié. L'an dernier, je crois, le gouvernement a promis qu'il établirait un service de sauvetage le long de ces ports, mais j'ignore s'il a l'intention de remplir cette promesse. Je crois qu'une chaloupe de sauvetage ne rendrait pas d'aussi grands services qu'un remorqueur d'épaves, et je crois qu'on devrait en mettre un sur cette côte.

Chaque année, il se produit beaucoup de destruction par le fait que les vaisseaux sont amenés à la côte, et il ne se passe pas un été sans qu'il se perde un grand nombre de vies. J'espère que le ministre de la marine portera attention à la chose, vu surtout que dans la partie occidentale d'Ontario on ne dépense pas un seul dollar pour cette fin. Nous entendons parler de milliers et de centaines de milliers de dollars qui sont votés tous les soirs pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Il ne se passe pas une année sans qu'il se perde des milliers et des dizaines de milliers de dollars en valeur de propriété, sans qu'il se perde des vies, et si un remorqueur d'épaves était envoyé pour faire le service le long de cette côte, prêt, en cas de tempête, à aller au secours des navires en détresse, ce serait un moyen de sauver beaucoup de chose de valeur et un grand nombre de vies chaque année; je crois que cela paierait les frais de l'opération. Je pense que l'affaire a assez d'importance pour mériter l'attention du département, et j'espère que le ministre va y voir.

M. JONES: Cet article couvre une très forte dépense. J'ai accordé une certaine attention à cette affaire dans le comité des comptes publics. J'ai remarqué dans le rapport du ministre de la marine de fortes sommes pour des approvisionnements de houille et d'autres effets et j'ai fait produire les factures devant le comité. Je ne suis pas prêt à dire que la dépense faite pour les approvisionnements généraux était exorbitante, parce que je ne suis pas en état d'exprimer une opinion sur ce sujet; mais il y a là une dépense qui a attiré mon attention.

Comme j'ai occasion d'acheter une forte quantité de charbon pour les steamers avec lesquels j'ai des relations, j'ai découvert que le gouvernement payait pour le charbon, \$3.10 la tonne, alors que nous achetions du charbon aux houillères de la Nouvelle-Ecosse, dans le même temps, à raison de \$2.80, soit une différence de 30 centins par tonne.